

Nom :

Colon

Prénoms :

Amaneline

Adresse :

4 rue du lac de Lergne

Code postal :

46090

Arcambal

Le bénéficiaire bénéficie ou non d'un droit de réduction d'impôt, la somme de :

20

euros

Soit la somme de :

20 Vingt euros.

Date du versement au don :

Le bénéficiaire certifie que l'organisme qui les dons et versements qu'il reçoit ont droit à la réduction d'impôt prévue à l'article 1561 du CGI

[] 1561 bis du CGI

[] 1561 A du CGI

Forme du don :

[] Acte authentique

[] Acte sous seing privé

[] Donation en don manuel

[] Autres

Montant du don :

☒ Somme

[] Titres de sociétés cotées

[] Autres (1)

En cas de don en numéraire, mode de versement de don :

[] Remise d'espèces

[] Chèque

[] Virement, prélèvement, carte bancaire

(1) Le versement peut être en un ou plusieurs versements

L'organisme bénéficiaire peut, en application de l'article L. 501-1 du livre des procédures fiscales, demander à l'administration fiscale de lui verser les sommes dues par les donateurs au titre de la réduction d'impôt.

Il est précisé que l'organisme bénéficiaire ne peut pas demander à l'administration fiscale de lui verser les sommes dues par les donateurs au titre de la réduction d'impôt, à une somme fiscale de 25 % des sommes effectivement versées au donataire.

(2) L'organisme doit être en mesure de prouver que les bénéficiaires des versements ont effectivement versé les sommes dues au donataire.

Date et signature :




ETRL Amaneline Colon
Authentique coiffure
4 rue du lac de Lergne
46090 Arcambal